

Décision de la CNAC
du 1^{er} avril 2014

La commission nationale d'aménagement commercial a refusé l'autorisation sollicitée par la SAS LA TOURELLE, propriétaire, en vue de procéder à la création d'un magasin de bricolage de 5848 m² à l'enseigne BRICO DEPOT, route de Niort à BENET.
